

Dielsdorf, le 1 août 2010

### **10% de rabais anniversaire pour vous!**

Monsieur,

Nous vous avons préparé un cadeau fort sympathique: pour le 10<sup>e</sup> anniversaire de Syngenta, vous pouvez bénéficier d'un **rabais de 10% sur vos achats d'automne!** Notre action se déroule du 1<sup>er</sup> août au 30 septembre 2010. Profitez-en dès à présent!

#### **Pour recevoir 10% du montant de votre facture (hors TVA), il faut procéder ainsi:**

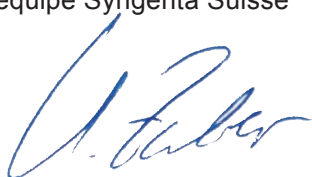
- Renvoyez à Syngenta les factures originales à votre nom et adresse remplies par votre revendeur Syngenta de produits phytosanitaires d'ici au **15 octobre 2010** avec le questionnaire joint.
- Les factures doivent mentionner les **quantités** et les **montants facturés** des différents produits Syngenta.
- La **date d'achat** des produits doit être comprise entre le 1<sup>er</sup> août 2010 et le 30 septembre 2010.
- Nous vous prions de bien vouloir utiliser **l'enveloppe réponse** jointe et de ne pas oublier d'y joindre le **questionnaire**.

Vous trouverez davantage d'informations à propos de notre rabais anniversaire de 10% dans le prospectus joint.

**En tant que leader** de la protection phytosanitaire en Suisse nous sommes votre **partenaire compétent par excellence**. Le prospectus ci-joint vous montrera quels sont les produits d'automne à employer pour protéger vos cultures en vue de la prochaine récolte. Nos conseillers de vente se tiennent à votre disposition pour toutes les questions que vous vous posez.

**Nous vous remercions** de votre fidélité et vous souhaitons de terminer cette saison avec succès. Important: notre offre n'est valable que jusqu'à épuisement du stock. Le mieux est donc d'en profiter au plus tôt.

Avec nos meilleures salutations,  
L'équipe Syngenta Suisse



Urs Zuber  
Responsable Marketing



Christian Koller  
Responsable Ventés

**P.-S.:** Notre offre s'applique à tous les produits phytosanitaires Syngenta (hors Maag profi et Maag Maison & Jardin) et jusqu'à épuisement du stock.